



Conseil d'administration

356^e session, Genève, 23 mars-2 avril 2026

Section institutionnelle

INS

Date: 2 mars 2026

Original: anglais

Dixième question à l'ordre du jour

Faits nouveaux survenus dans l'application de la Résolution concernant l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine du point de vue du mandat de l'Organisation internationale du Travail

► Introduction

1. À sa 344^e session (mars 2022), le Conseil d'administration a adopté une résolution concernant l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine du point de vue du mandat de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ¹, dans laquelle il a souligné l'importance du mandat de l'Organisation en période de conflit. Dans cette résolution, il priait le Bureau de fournir une assistance aux mandants tripartites en Ukraine et, sans préjudice des activités de coopération ou d'assistance technique de l'OIT en faveur de l'ensemble des autres pays relevant de la compétence de l'Équipe d'appui technique au travail décent et bureau de pays de l'OIT pour l'Europe orientale et l'Asie centrale (ETD/BP-Moscou), de suspendre provisoirement toute activité de coopération ou d'assistance technique de l'Organisation en faveur de la Fédération de Russie, sauf pour les besoins de l'aide humanitaire, jusqu'à ce qu'un cessez-le-feu soit convenu et qu'un règlement pacifique soit mis en œuvre. À sa 355^e session

¹ GB.344/Résolution.

(novembre 2025), le Conseil d'administration a souligné la nécessité de continuer de suivre les répercussions que l'agression avait sur le monde du travail, notamment en collaborant avec les entités des Nations Unies chargées d'évaluer les violations des droits et la situation des travailleurs particulièrement touchés par le conflit armé.

► Répercussions sur le monde du travail en Ukraine

2. Selon la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine de l'Organisation des Nations Unies, 2025 a été l'année la plus meurtrière pour les civils en Ukraine depuis 2022, les attaques liées à la Russie ayant fait au moins 2 514 morts et 12 142 blessés dans la population civile au cours de l'année ². Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a appelé l'attention sur l'intensification des attaques contre les infrastructures énergétiques du pays, qui ont causé des coupures généralisées d'électricité, de chauffage et d'eau à l'approche de l'hiver, d'où une aggravation des conditions de vie des civils, en particulier des groupes vulnérables, ainsi que des répercussions sur les entreprises et les travailleurs ³.
3. Les travailleurs ont continué de payer un lourd tribut dans ce conflit, le monde du travail étant de plus en plus affecté par l'escalade de la guerre, qui expose les employés des secteurs critiques à des risques graves, pèse sur les moyens de subsistance et compromet le fonctionnement des services essentiels et l'activité industrielle. Rien que pendant les premières semaines de 2026, 46 travailleurs ont été blessés, dont 8 qui sont décédés. Comme indiqué par la Fédération des travailleurs des transports d'Ukraine, un autobus transportant des travailleurs postés se trouvait à l'épicentre d'un tir de missiles qui a été lancé contre une infrastructure portuaire le 19 décembre et qui a ainsi fait 8 morts et plus de 30 blessés ⁴. Selon la Confédération des syndicats indépendants d'Ukraine (KVPU), 13 employés du conseil municipal de Nikopol, dans la région de Dnipropetrovsk, ont été blessés par une attaque de drone le 7 janvier. Dans la nuit du 9 janvier, un membre des services médicaux d'urgence a été tué à Kyïv ⁵. Le 13 janvier, un tir de missiles visant une installation de l'entreprise Nova Poshta, dans la région de Kharkiv, a blessé 8 travailleurs, dont 4 mortellement ⁶. Enfin, dans un contexte où les attaques continuent de s'intensifier, un drone utilisé pour attaquer un autobus le 1^{er} février dans la région de Dnipropetrovsk a tué 12 personnes, notamment des travailleurs d'une mine, et en a blessé 7 autres. La mine en question ayant ensuite été bombardée, 91 travailleurs ont été contraints de rester sous terre dans des conditions dangereuses ⁷.
4. Les attaques contre les infrastructures, en particulier les installations énergétiques, exposent les travailleurs à des risques graves. Dans une déclaration du 16 novembre 2025, la KVPU a rapporté que les bureaux du Syndicat libre des travailleurs du rail d'Ukraine et du Syndicat indépendant des mineurs d'Ukraine avaient été détruits plus tôt dans l'année ⁸. Au cours du seul mois de décembre 2025, au moins 27 frappes ont été menées contre des infrastructures

² HCDH, «[Protection Of Civilians In Armed Conflict](#)», communiqué de presse, 12 janvier 2026.

³ HCDH, «[High Commissioner Türk on Ukraine: the plight of civilians has become even more unbearable](#)», communiqué de presse, 16 décembre 2025.

⁴ Fédération des travailleurs des transports d'Ukraine, lettre datée du 24 janvier 2026.

⁵ KVPU, «[Statement of the KVPU on the Critical Situation in Ukraine after Russian Attacks](#)», 9 janvier 2026.

⁶ KVPU, lettre datée du 23 janvier 2026.

⁷ KVPU, lettre datée du 2 février 2026.

⁸ KVPU, «[Ukrainian Unions APPEAL to the European Trade Unions](#)», 16 novembre 2025.

énergétiques, d'où des conséquences désastreuses pour les travailleurs. Une attaque conduite dans la région de Dnipropetrovsk le 5 novembre 2025 a privé 8 mines de charbon d'électricité, alors que 2 595 mineurs se trouvaient sous terre. Ces derniers ont été secourus. Le 6 décembre, des frappes ont touché des infrastructures de transport de personnes, détruisant la gare de Fastiv et le dépôt de trains situé en banlieue et contraignant 46 employés de la gare à se mettre à l'abri. Le 22 décembre, à Korosten, dans la région de Jytomyr, une explosion survenue près des voies ferrées a fait dérailler des wagons de marchandises, causant ainsi des blessures à 4 cheminots. À trois autres reprises au cours du mois de décembre, des attaques ont touché des sites logistiques et des infrastructures civiles. Dans la nuit du 20 janvier 2026, des attaques dirigées contre des centres d'infrastructures énergétiques ont notamment ciblé des installations approvisionnant en électricité des sites situés dans la zone d'exclusion de Tchernobyl. Les propriétés des syndicats ne sont pas épargnées.

5. Dans la résolution qu'il a adoptée en mars 2022, le Conseil d'administration a demandé aux États Membres de prendre des mesures, conformément à la législation nationale et aux dispositions applicables du droit international, pour préserver et garantir les droits des travailleurs et un environnement sûr pour toutes les personnes fuyant l'Ukraine, en particulier celles en situation vulnérable. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le nombre d'Ukrainiens déplacés à l'étranger a atteint quelque 5,6 millions à la mi-janvier 2026, dont environ 5,3 millions qui se trouvaient en Europe⁹. Dans l'Union européenne (UE), 4,33 millions de personnes ayant fui l'Ukraine bénéficiaient de la protection temporaire au 30 novembre 2025, le ratio par rapport à la population totale étant particulièrement élevé en Pologne, Slovaquie et Tchéquie. Le profil démographique des personnes bénéficiant de la protection temporaire a des incidences importantes du point de vue du marché du travail: 43,6 pour cent étaient des femmes adultes, plus de la moitié appartenaient à la classe d'âge de forte activité (35-64 ans) et près d'un tiers n'avaient pas atteint la majorité. Selon les données d'Eurostat, 268 000 bénéficiaires de la protection temporaire étaient inscrits au chômage en novembre 2025 dans les États membres de l'UE ayant communiqué des données à ce sujet, la majorité étant des femmes âgées de 25 ans et plus¹⁰. Les personnes déplacées à l'intérieur de l'Ukraine se trouvent dans des situations de plus en plus difficiles, dans un contexte où les frappes contre les infrastructures énergétiques privent des millions de personnes d'un accès fiable au chauffage, à l'eau ou à l'électricité alors que les températures sont inférieures à zéro¹¹. En outre, une évaluation de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a déterminé que 54 pour cent des personnes déplacées à l'intérieur du pays vivaient dans des logements loués, ce qui aggravait leur vulnérabilité économique¹².
6. Les conditions macroéconomiques sont restées précaires en 2025 et au début de 2026. L'économie s'est cependant avérée résiliente, le PIB réel ayant affiché une croissance de 2,2 pour cent en 2025 et une croissance de 1,8 pour cent étant prévue en 2026. La croissance a été alimentée principalement par la demande de consommation, les dépenses publiques et l'expansion rapide du secteur de la défense, tandis qu'une part de plus en plus grande des ressources servait à répondre aux besoins associés à la reconstruction, alors même que les pénuries de main-d'œuvre pesaient sur l'activité. Les tensions inflationnistes se sont atténuées, les prix des denrées alimentaires ayant baissé et les prix à l'importation s'étant stabilisés, mais

⁹ HCR, *Ukraine Situation: UNHCR's 2026 plans and financial requirements*, janvier 2026.

¹⁰ Eurostat.

¹¹ HCR, *Ukraine Situation: UNHCR's 2026 plans and financial requirements*.

¹² OIM, «Over a Million of Displaced Ukrainians Forced to Exhaust Their Savings to Cover Rent», 12 novembre 2025.

l'inflation devrait rester élevée en raison des pénuries persistantes de main-d'œuvre et de la forte croissance des salaires ¹³.

7. Ces tensions se sont reflétées dans les enquêtes de conjoncture: les prévisions des entreprises demeuraient prudentes en décembre 2025, dans un contexte marqué par la détérioration des conditions de sécurité. La production d'énergie a été fortement perturbée à la fin de 2025, les attaques fréquentes menées par la Fédération de Russie contre les infrastructures électriques ayant donné lieu à des pannes généralisées, accru la dépendance à l'égard des importations, entravé l'approvisionnement en électricité de l'industrie et contribué à ralentir l'activité industrielle. Les entreprises des secteurs des mines et des minerais métalliques ont également fait état d'une détérioration de la conjoncture due à la hausse des coûts de l'énergie et aux facteurs qui restreignent la production. L'indice des prévisions d'activité des entreprises a atteint 49,2 en décembre 2025, mais il est resté inférieur au niveau «neutre» ¹⁴.
8. Les contraintes pesant sur l'offre de main-d'œuvre et les pénuries persistantes de compétences se sont de nouveau traduites par une pression à la hausse sur les salaires en 2025, même si la croissance des salaires réels a ralenti par rapport aux années précédentes. Dans le même temps, le marché du travail a affiché des résultats en demi-teinte dans l'ensemble, l'emploi s'étant peu développé et les pertes d'emploi ayant continué de toucher une part importante de la population en âge de travailler. Selon le Fonds de pension de l'Ukraine, on comptait 10,3 millions d'employés affiliés pendant la période allant de janvier à novembre 2025, soit autant qu'à la même période en 2024, la tendance à la baisse des années précédentes ayant donc pris fin ¹⁵. La progression des salaires a été inégale, ayant surtout concerné les secteurs où les travailleurs sont plus qualifiés, ce qui s'explique par les contraintes qui pèsent sur la demande de main-d'œuvre et les déséquilibres structurels ¹⁶. Les femmes représentent environ 81 pour cent des chômeurs inscrits, contre 55 pour cent précédemment ¹⁷.

► Assistance de l'OIT en faveur des mandants tripartites et de la mise en œuvre de la Stratégie de coopération de l'OIT pendant la période de transition en Ukraine (2024-25), et coopération pour le développement en Ukraine

Action du gouvernement et action tripartite

9. La réforme du droit du travail reste au cœur du programme de réforme de l'Ukraine. Comme suite à l'adoption du protocole d'accord tripartite sur la réforme du droit du travail en juillet 2025, qui a été négocié sous l'égide de l'OIT, une série de consultations techniques tripartites facilitées par le Bureau a permis de s'attaquer aux points de divergence qui subsistaient dans le projet de code du travail. Le ministère de l'Économie, de l'Environnement et de l'Agriculture

¹³ OCDE, *Perspectives économiques de l'OCDE: Une croissance résiliente, mais de plus en plus fragile*, volume 2025, numéro 2, décembre 2025.

¹⁴ Banque nationale d'Ukraine, «Businesses Continue to Report Restrained Performance Expectations – Business Outlook Survey in December», 1^{er} janvier 2026.

¹⁵ Ministère de l'Économie, de l'Environnement et de l'Agriculture de l'Ukraine.

¹⁶ Banque mondiale, «Listening to Citizens of Ukraine Survey», 8 octobre 2025.

¹⁷ Banque nationale d'Ukraine, «Statistics: Macroeconomic indicators».

a ensuite achevé d'établir le projet et a demandé au BIT de formuler des observations techniques à ce sujet. Le Conseil des ministres a approuvé le projet de code du travail et l'a soumis au Parlement en janvier 2026 (numéro d'enregistrement 14386). Les syndicats, notamment la KVPU, ont exprimé des préoccupations au sujet du rythme de la procédure et de la nécessité de garantir le caractère inclusif du processus et la tenue d'un dialogue social efficace, notamment dans des lettres adressées au Directeur général du BIT le 29 décembre 2025 et le 2 février 2026, dans lesquelles il était question de l'examen accéléré du projet dans les structures gouvernementales et parlementaires ¹⁸. Dans la lettre la plus récente, il était indiqué que l'examen du projet par la commission compétente de la Verkhovna Rada d'Ukraine était prévu dès le 4 février 2026, sans que les positions des syndicats ne soient dûment prises en considération. En outre, le Bureau a reçu une communication datée du 29 janvier 2026 d'IndustriALL Global Union et d'IndustriALL European Trade Union, ainsi qu'une lettre datée du 4 février 2026 de la Fédération syndicale européenne des services publics et de l'Internationale des services publics, qui faisaient part de préoccupations similaires concernant le processus de réforme et évoquaient la nécessité de garantir le plein respect des normes internationales du travail et des principes du dialogue social tripartite ¹⁹. Comme suite à ces communications, le Bureau a adressé deux lettres distinctes à la KVPU et au ministre de l'Économie, de l'Environnement et de l'Agriculture, respectivement, pour réaffirmer que l'OIT accordait une importance particulière aux consultations tripartites et restait disposée à soutenir les efforts visant à garantir la conformité de la législation nationale du travail avec les normes internationales du travail. Le bureau de l'OIT à Kyiv et le siège suivent de près l'évolution de la situation. Le BIT continue de collaborer étroitement avec le ministère compétent et d'autres partenaires de développement pour veiller à ce que les observations de l'Organisation facilitent l'examen tripartite du texte au cours du processus parlementaire.

10. Le 7 janvier 2026, le gouvernement a adopté la Stratégie nationale pour l'emploi 2030, qui est accompagnée d'un plan opérationnel pour 2026-2028 et représente un instrument clé pour le relèvement et pour la réforme du marché du travail. Élaborée avec la participation des partenaires sociaux, cette stratégie vise à bâtir un marché du travail moderne et souple, à faciliter l'intégration de près de 2 millions de travailleurs supplémentaires, à remédier à l'inadéquation des compétences, à faciliter la réintégration des anciens combattants, à favoriser l'emploi des groupes sous-représentés et à numériser les services de l'emploi. Le Bureau a apporté son appui à l'élaboration et à l'exécution de la stratégie en réalisant un examen technique et en formulant des conseils visant à améliorer l'alignement sur les normes internationales du travail et les principes connexes de l'UE en matière d'emploi, à renforcer le dialogue social et à développer les capacités institutionnelles.
11. Dans la continuité de l'assistance qu'elle avait déjà assurée dans le domaine de l'égalité salariale, le Bureau a soutenu la tenue d'une réunion stratégique tripartite sur l'égalité salariale en octobre 2025, organisée à la demande du ministère, afin de discuter du projet de plan opérationnel pour la mise en œuvre de la stratégie nationale visant à combler les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes à l'horizon 2030. La réunion a rassemblé des représentants des mandants de l'OIT et d'organismes des Nations Unies ainsi que de spécialistes issus des milieux universitaires. L'Ukraine a adopté la loi sur l'aide aux parents qui travaillent, laquelle met en place une allocation financière destinée à aider les parents employés à temps plein ayant des enfants âgés de 0 à 3 ans à recourir à des services de garde.

¹⁸ KVPU, lettres datées du 8 janvier 2026 et du 2 février 2026.

¹⁹ IndustriALL Global Union et IndustriALL European Trade Union, lettre datée du 29 janvier 2026; Fédération syndicale européenne des services publics et Internationale des services publics, lettre commune datée du 4 février 2026.

Ladite loi établit également officiellement que les travailleurs de la petite enfance peuvent être reconnus comme prestataires de services à titre individuel, de façon à faciliter leur transition vers l'économie formelle et à améliorer leurs conditions de travail. Cette réforme vient s'ajouter aux initiatives plus larges menées par l'OIT dans le cadre du projet financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et intitulé «Services de garde d'enfants en Ukraine: une approche systémique pour reconstruire en mieux», qui favorise la professionnalisation et la certification des travailleurs de la petite enfance ainsi que leur intégration dans les programmes nationaux pour l'emploi. Le Bureau a également continué d'aider le ministère de la Politique sociale à faire avancer la réforme des retraites. Il a mené des discussions avec le ministère et les partenaires sociaux au sujet des conclusions préliminaires des travaux et du modèle de base à long terme. À la suite de ces consultations et à la demande du ministère, des travaux sont en cours pour élaborer des scénarios de réforme supplémentaires concernant le premier pilier du système de retraite.

12. Comme suite à la demande formulée par certains mandants à plusieurs reprises lors des sessions de 2025 du Conseil d'administration, le Bureau a continué de renforcer son approche sectorielle. Il a entrepris des travaux d'analyse afin d'éclairer l'élaboration de mesures dans le secteur des transports et le secteur maritime, compte tenu de l'importance que revêtent ces secteurs pour l'emploi, les chaînes d'approvisionnement et les corridors commerciaux pendant le conflit et le relèvement. Dans le prochain document d'orientation sectoriel, des recommandations seront formulées sur la base de données factuelles en vue d'une action coordonnée, compte tenu des difficultés opérationnelles et des problèmes de main-d'œuvre que rencontrent les entreprises et les travailleurs du secteur des transports à la suite d'une vague d'attaques lancées contre les infrastructures de transport et portuaires de l'Ukraine à la fin de 2025 et au début de 2026. Parallèlement, une initiative adoptée le 30 janvier 2026 avec le gouvernement du Royaume des Pays-Bas contribuera à renforcer la sécurité au travail, la résilience de la main-d'œuvre et les capacités institutionnelles dans le secteur de l'énergie, qui est essentiel au relèvement et à la stabilité économique ²⁰.
13. En tirant parti de la mise en place de partenariats locaux pour l'emploi dans le cadre d'une initiative financée par le Danemark, le Bureau s'est employé à favoriser un relèvement rapide et le renforcement du dialogue social à Odessa et Mykolaïv. Ces partenariats ont continué de se développer de façon à servir de plateformes de coordination tripartites permettant d'améliorer la cohérence entre les services de l'emploi, le développement des compétences, le soutien aux entreprises et les besoins du marché du travail local. Une assistance complémentaire a été fournie pour renforcer l'action menée auprès des personnes confrontées à de multiples obstacles à l'emploi. Dans le cadre du programme «Créez et gérez mieux votre entreprise», 180 personnes ont suivi une formation et 60 plans d'affaires ont bénéficié d'un appui sous forme de subventions et de services de mentorat.
14. L'OIT mettra en œuvre un programme d'une durée de cinq ans en faveur des écosystèmes de productivité propices au travail décent (avril 2026-mars 2031) dans le cadre d'un accord signé avec la Suisse le 5 décembre 2025. Ce programme visera à renforcer la gouvernance du marché du travail, à remédier aux déséquilibres du marché du travail, à accroître la mobilité et à améliorer la qualité des emplois dans certains secteurs, tout en favorisant le dialogue tripartite et en liant la croissance de la productivité à la promotion d'emplois décents et formels. Il favorisera également l'inclusion des groupes sous-représentés et renforcera les écosystèmes propices aux petites et moyennes entreprises.

²⁰ OIT, «ILO and the Government of the Netherlands launch a project to protect Ukrainians working in energy», 2 février 2026.

15. Le Bureau a continué de promouvoir la justice sociale et le travail décent dans le cadre de l'action du système des Nations Unies en Ukraine. En codirigeant le groupe de résultats stratégiques sur les emplois décents et la croissance économique inclusive, le Bureau a contribué à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et a renforcé la collaboration interinstitutions, notamment dans le cadre de l'élaboration d'un programme commun en faveur d'un renforcement rapide de la main-d'œuvre locale.

Syndicats

16. Les syndicats ukrainiens continuent de collaborer activement avec l'OIT. Depuis le dernier rapport, 51 travailleurs supplémentaires ont adhéré au syndicat panukrainien «Protection de la justice», basé à Kharkiv.
17. L'OIT a continué de renforcer la capacité institutionnelle des syndicats à prévenir les violations des droits des travailleurs, une attention particulière étant accordée aux régions situées le long de la ligne de front, y compris Kharkiv, Dnipro et Odessa. Dans le cadre de son portefeuille de projets de coopération pour le développement, elle a facilité la création de pôles juridiques, qui ont fourni une assistance dans ce domaine à 594 personnes, tandis que des services de soutien psychologique et de santé mentale ont été apportés à 699 personnes. En tout, les activités menées au titre des projets mis en œuvre dans les régions de Kharkiv et de Dnipro ont bénéficié à 1 980 personnes en 2025. Il ressort de ces projets que les membres syndicaux, les travailleurs, les déplacés, les vétérans et les membres de leur famille ont un besoin urgent et croissant de soutien psychologique. Le pôle juridique de Kharkiv a directement contribué à la création d'un nouveau syndicat des travailleurs du secteur des sports. Les pôles d'Odessa et d'Izmail ont fourni une assistance juridique à 196 marins, portant à 364 le nombre total de gens de mer ayant bénéficié d'un appui en 2025. La plateforme juridique du Syndicat des travailleurs du transport maritime d'Ukraine a été instituée en tant qu'unité structurelle permanente du syndicat, dont elle participe aux opérations courantes, y compris celles ne relevant pas du cycle de vie du projet.
18. En partenariat avec le Syndicat des travailleurs de l'industrie de la construction et des matériaux de construction (PROFBUD), l'OIT a facilité, en puisant dans le Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO), l'organisation d'un cours de formation adapté aux besoins des travailleurs et demandeurs d'emploi du secteur. L'intervention avait pour objectif d'élargir l'accès aux possibilités de développement des compétences des groupes touchés par la guerre, dont les femmes débutant dans des métiers de la construction traditionnellement réservés aux hommes, les déplacés ayant perdu un emploi stable, les vétérans retournant à la vie civile et les personnes en situation de handicap. Pour garantir l'accessibilité et créer un environnement de formation inclusif, l'OIT a appuyé l'installation d'une plateforme élévatrice pour fauteuils roulants au centre de formation du PROFBUD.
19. Dans le cadre des efforts visant à renforcer la capacité institutionnelle des partenaires sociaux d'Odessa et de Mykolaïv à participer plus efficacement au dialogue social, 20 représentants de travailleurs et 15 représentants d'employeurs ont bénéficié d'un programme complet de formation aux compétences d'encadrement, de prise de décisions stratégiques, de négociation et de communication efficace. La politique syndicale de lutte contre la violence, le harcèlement et la discrimination dans le monde du travail qui avait été élaborée pour la région de Kyïv avec l'appui de l'Organisation a été mise à jour pour refléter la situation actuelle ainsi que la nécessité d'un soutien psychologique et psychosocial, entre autres. Une association d'employeurs supplémentaire, la Fédération des employeurs de la région de Kyïv, adhère à cette politique.

Organisations d'employeurs

20. L'OIT continue d'aider les organisations d'employeurs et associations professionnelles à mettre au point et déployer de nouveaux services visant à faire face aux difficultés liées à la guerre, tout en promouvant des pratiques commerciales inclusives et durables, avec l'appui du projet qu'elle met en œuvre conjointement avec la Belgique en Ukraine et grâce au financement du CSBO.
21. La Fédération des employeurs d'Ukraine (FEU) a lancé le service Industrial Ramstein en novembre 2025 ²¹. Cette plateforme de mise en relation aide les entreprises du secteur industriel à trouver des partenaires internationaux et des fournisseurs d'équipements et à accéder aux dispositifs de relèvement et de financement existants. Les premiers résultats sont encourageants: plus de 150 entreprises ukrainiennes du secteur ont profité de ce service, dont plus de 50 ont participé directement à des missions internationales, des visites d'usines et des salons commerciaux, et plus de 90 ont participé aux séances en ligne de mise en relation et d'information. En tout, 23 activités hors ligne ou en ligne ont été organisées avec des partenaires allemands, italiens, suisses, belges, japonais ou issus de l'Union européenne et avec la participation de plus de 20 organisations nationales ou internationales. Le développement de ces services a permis de renforcer la représentativité de la FEU, à laquelle de nouvelles entreprises ont adhéré au cours de la période considérée. Par ailleurs, la plateforme est gérée en coordination étroite avec le ministère de l'Économie de l'Ukraine, bénéficiant ainsi à la fois des contacts entretenus par la FEU avec les entreprises et de la direction stratégique impulsée par le ministère pour soutenir le relèvement du secteur. Parallèlement, dans le cadre d'efforts déployés conjointement avec le ministère de l'Économie, de l'Environnement et de l'Agriculture, la FEU s'emploie à modifier certains textes juridiques réglementaires et a commencé à en élaborer de nouveaux. Elle a notamment contribué à l'élaboration du concept sous-tendant le programme national intitulé «ReStart Business», qui vise à aider les entreprises ayant subi des dommages à cause des bombardements. Ce programme définit les principaux objectifs et instruments de l'appui fourni par l'État, tels que la réparation des outils de production, la préservation de l'emploi, la relocalisation des entreprises et d'autres mesures de relèvement. Ces efforts devraient se poursuivre, contribuant ainsi à la mise en place de dispositifs institutionnels durables aux fins du rétablissement et du relèvement des installations de production endommagées.
22. L'Association des organisations d'employeurs d'Ukraine a mené à bien les démarches liées à la création de son service d'assistance pour une énergie verte, nouveau service de formation et de consultation qui aide les entreprises à passer à des modèles de production économes en énergie et à faibles émissions de carbone ²². Les entreprises intéressées ont désormais accès, sur la plateforme, à un programme de formation composé de neuf modules, prenant la forme de neuf webinaires en ligne. En outre, un outil d'audit énergétique rapide a été élaboré et mis à l'essai et trois études de faisabilité approfondies ont été réalisées pour proposer aux entreprises sélectionnées des solutions concrètes et adaptées à leurs besoins pour mettre en place des systèmes d'énergie hybrides. L'outil, qui a été bien accueilli par les entreprises, continue de progresser et devrait bientôt faire l'objet d'une forte demande.

²¹ <https://industrial-ramstein.fru.ua/>.

²² <https://gehd.green.kyiv.ua/>.

23. La Confédération des employeurs d'Ukraine (CEU) a renforcé son service visant à aider les employeurs à intégrer et à retenir efficacement les personnes en situation de handicap sur le lieu de travail. Concrètement, elle a élaboré des directives pratiques sur les politiques d'entreprise en matière d'inclusion du handicap ainsi qu'un programme complet de formation, qui a été mis à l'essai auprès d'employeurs et d'institutions publiques ²³. La plateforme Razom a été encore améliorée et enrichie de nouveaux supports de formation et outils d'autoapprentissage ²⁴. La CEU a aussi continué de participer activement au dialogue sur les mesures à prendre pour aider les entreprises à employer des personnes en situation de handicap.
24. Des plans de pérennisation énonçant clairement les moyens de préserver et de développer encore ces services de façon indépendante ont été établis pour ces trois organisations d'employeurs et associations professionnelles, qui ont, de plus, bénéficié d'un appui pour promouvoir leurs services.

► Informations actualisées sur la mobilisation de ressources pour les pays d'Europe centrale, d'Europe orientale et d'Asie centrale

25. Conformément à la résolution adoptée à la 344^e session du Conseil d'administration, l'Organisation a continué d'apporter aux mandants d'Europe orientale, d'Asie centrale et du Caucase du Sud une assistance technique dans les domaines thématiques énumérés dans de précédents rapports. Cette assistance a été fournie par l'Équipe d'appui technique au travail décent et bureau de pays de l'OIT pour l'Europe centrale et orientale (ETD/BP-Budapest) et par l'Équipe d'appui technique au travail décent et bureau de pays de l'OIT pour l'Europe orientale et l'Asie centrale (ETD/BP-Moscou), et sous forme de projets de coopération pour le développement dans la sous-région. La coopération technique continue de porter sur un large éventail de priorités, notamment la promotion des normes du travail, le renforcement des systèmes de protection sociale et la promotion de politiques inclusives et tenant compte des considérations de genre. Les projets lancés concernant la sécurité et la santé au travail, la conduite responsable des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement, le dialogue social et l'économie du soin restent au premier plan de l'action menée par l'OIT dans la région. Le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale suit l'évolution de la situation et reste en contact avec les mandants et les donateurs afin de pouvoir faire face à l'émergence de nouveaux besoins et de nouvelles possibilités. Un projet financé par l'UE a été lancé au Turkménistan pour promouvoir le travail décent et prévenir le travail des enfants et le travail forcé. En Albanie et en Ouzbékistan, les projets mis en œuvre au titre de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes progressent. Les activités prévues au titre de la stratégie de la Banque mondiale en faveur de l'emploi et de la protection sociale (M-GA) ont démarré en Ouzbékistan, où le coordonnateur principal – dont le poste vient d'être créé – contribuera à amplifier les efforts de mobilisation de ressources du Bureau.

²³ <https://pwd.employers.org.ua/ua/edu>.

²⁴ <https://pwd.employers.org.ua/ua>.

► Situation du personnel du BIT

26. L'équipe en Ukraine continue de s'étoffer. Elle est actuellement composée de 26 personnes, et cinq autres devraient la rejoindre dans les mois à venir. Comme suite à la détérioration des conditions de sécurité et à la crise énergétique causée par les frappes ciblant les infrastructures critiques, 80 pour cent des foyers de Kyïv et de sa région sont privés de chauffage, d'électricité et, parfois, d'eau, alors que les températures sont inférieures à zéro degré. Cette situation exacerbe encore les conditions de travail déjà difficiles et nuit au moral et à la santé mentale du personnel. Le Bureau continuera d'accorder des jours de congé spécial au personnel engagé au plan local jusqu'à la fin du premier semestre et délivre des lettres pour faciliter les voyages temporaires à l'étranger des membres du personnel, comme il est d'usage au sein du système des Nations Unies. De plus, il propose aux membres du personnel de se réfugier dans ses locaux, qui ont le chauffage, l'eau et l'électricité, en cas de détérioration des conditions de vie à leur domicile. D'autres mesures d'atténuation pourraient être requises, tant au titre du devoir de protection à l'égard du personnel que pour garantir la continuité des opérations et répondre aux besoins des mandants tripartites.
27. En dépit de ces circonstances extraordinaires et extrêmes, l'équipe reste résiliente et est déterminée à obtenir les résultats prévus au titre des programmes, travaillant souvent sous une pression importante et malgré le manque de sommeil.

► Domaines appelant des mesures complémentaires

28. Le Bureau a continué de collaborer activement avec les partenaires de la coopération pour le développement dans le cadre de réunions bilatérales avec des ambassades et des organisations partenaires en Ukraine, de consultations annuelles avec les donateurs au siège de l'Organisation et d'un dialogue continu avec les partenaires de développement et les institutions financières internationales. Des notes conceptuelles de projet ont été élaborées et des ressources supplémentaires mobilisées en appui à ces activités. Parallèlement, le Bureau s'attache à finaliser le programme par pays de promotion du travail décent pour 2026-2029. Dans ce cadre, un atelier tripartite de définition des priorités a été organisé le 21 octobre 2025 avec les mandants nationaux afin d'examiner les progrès accomplis au titre de la stratégie de coopération pendant la période de transition et de fixer les priorités pour la période quadriennale suivante. Le nouveau programme par pays de promotion du travail décent devrait être lancé avant le début du deuxième trimestre 2026. Dans le même temps, les efforts se poursuivent en vue de conclure un accord avec le pays hôte, lequel permettrait de renforcer considérablement la capacité opérationnelle du Bureau et offrirait un cadre plus solide aux fins de la fourniture d'un appui par l'OIT en Ukraine.
29. Un soutien doit continuer d'être apporté dans certains domaines clés, notamment les services de l'emploi et l'inspection du travail, pour promouvoir le travail décent, la formalisation et l'emploi inclusif. Lors de la visite effectuée en janvier par la directrice du bureau de l'OIT à Kyïv, les syndicats de Mykolaïv et d'Odessa ont souligné que les conditions de travail se dégradaient, que les vétérans, les déplacés et les femmes avaient du mal à trouver un emploi, qu'un appui psychologique et psychosocial restait nécessaire et que les possibilités de formation ne suffisaient pas à combler les déficits de compétences. De même, les employeurs ont affirmé qu'il fallait remédier aux graves pénuries de main-d'œuvre, en particulier de travailleurs qualifiés, ainsi qu'aux difficultés rencontrées concernant l'intégration sur le lieu de travail des vétérans de guerre, qui continuent d'avoir besoin d'un soutien psychologique et psychosocial.

► **Projet de décision**

- 30. Au vu de l'évolution de la situation en Ukraine, telle que décrite dans le document GB.356/INS/10, et de la Résolution concernant l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine du point de vue du mandat de l'Organisation internationale du Travail (OIT), adoptée à sa 344^e session (mars 2022), et tenant compte des débats tenus à sa 356^e session et des orientations formulées à cette occasion, le Conseil d'administration:**
- a) prend note des informations figurant dans le document;**
 - b) se dit une nouvelle fois très vivement préoccupé par l'agression que continue de mener la Fédération de Russie contre l'Ukraine, aidée en cela par le gouvernement du Bélarus, et par les conséquences de cette agression pour les mandants tripartites en Ukraine, qu'il s'agisse des travailleurs, des employeurs ou du gouvernement démocratiquement élu, ainsi que pour le monde du travail au-delà de l'Ukraine;**
 - c) exhorte de nouveau la Fédération de Russie à cesser son agression immédiatement et sans condition et à retirer ses troupes d'Ukraine;**
 - d) exhorte la Fédération de Russie, conformément à la demande formulée par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations à sa 95^e session (25 novembre-7 décembre 2024), à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la mise en œuvre effective de la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et de la convention (n° 115) sur la protection contre les radiations, 1960, notamment la protection des travailleurs contre les radiations ionisantes pendant leur travail, et à garantir le plein bénéfice de la protection prévue par les instruments applicables de l'OIT;**
 - e) exprime à nouveau son soutien indéfectible aux mandants tripartites en Ukraine et prie le Directeur général de continuer de répondre aux besoins des mandants en Ukraine et d'élargir les efforts de mobilisation de ressources du Bureau, y compris dans le cadre des prochaines conférences internationales des donateurs pour le relèvement et la reconstruction;**
 - f) demande au Directeur général de poursuivre ses efforts en vue d'accroître la mobilisation de ressources en faveur des autres pays touchés en Europe orientale et en Asie centrale;**
 - g) demande au Directeur général de continuer de suivre les répercussions que l'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine a sur le monde du travail et de lui rendre compte, à sa 357^e session (juin 2026), de l'évolution de la situation à la lumière de la résolution, y compris en ce qui concerne la poursuite de la coopération de l'OIT avec les entités des Nations Unies chargées de surveiller les violations des droits de l'homme et la situation des travailleurs particulièrement touchés par le conflit armé.**